

## REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 06 MARS 2006

Date de convocation : 27.02.06

La séance est ouverte à 21 h

Présents : MM. de ROUX, BUFFARD, Mme FIAUD, M. SALIBA, Mmes CHARRIER, PICHARD, MM. FOURRÉ, PANNAUD, RICHON, GODARD, MAUDOUX, PATRY, GRAVELLE, Mmes LAVOISSIERE, GATINEAU, MIRAULT.

Excusée ayant donné pouvoir : Mme MAUREL

Absents : Mmes VALIN, COURTHES, THOMAS, PELAUD, MM. BINNIÉ, TARDY

### Approbation du Procès-verbal de la séance du 23 Janvier 2006

Monsieur MAUDOUX souligne qu'il avait suggéré qu'une précision soit apportée sur le montant de la rémunération, dans le contrat de l'architecte chargé d'établir le projet des ateliers municipaux Or, le compte-rendu ne fait pas mention de réponse à cette suggestion.

Monsieur de ROUX rappelle qu'un contrat ne vaut que si les deux contractants sont d'accord et qu'il ne peut se mettre à la place de l'autre contractant.

Le Conseil Municipal approuve le procès-verbal de la séance du 23 Janvier 2006.

### **PRESENTATION DU PROJET DU P.L.U.**

Monsieur de ROUX explique que le Projet du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) est soumis à l'approbation du conseil Municipal avant d'être mis à enquête publique.

Il rappelle les réunions de concertation avec le public en date du 06 Mai 2005 et du 20 Février 2006, avec les personnes publiques associées en date du 25 Février 2005 et du 24 Février 2006 et les panneaux d'informations exposés en Mairie,

Un registre a été mis à la disposition du public lors de la concertation qui s'est déroulée du 06 Mai 2005 au 30 Mai 2005 puis du 20 Février 2006 au 03 Mars 2006.

Les différents projets ont été communiqués en l'état aux personnes publiques intéressées.

Plus d'une centaine de demandes ont été présentées portant essentiellement sur la constructibilité des terrains.

La Commission Municipale a non seulement examiné ces demandes sur plan mais est allée sur le terrain afin de déterminer le choix du zonage.

Elle a travaillé dans la plus grande concertation bien que pas toujours en plein accord et elle a ainsi arrêté les grandes lignes du P.L.U.

Monsieur de ROUX présente au Conseil les orientations du P.L.U.

- Le bourg :

Extension vers l'ouest avec la création d'une zone d'activité et d'une zone mixte qui pourra comprendre à la fois un ensemble hôtelier, une résidence pour personnes âgées valides, un établissement pour personnes âgées dépendantes. Ce nouveau quartier sera accessible par une voie nouvelle prolongeant la rue Racine et la rue des Forgerons (7 Journaux).

La superficie de cette zone est d'environ 4,5hectares.

Derrière l'église :

Lors du dernier P.O.S. une réserve avait été mise sur les jardins situés entre la voie ferrée et le délaissé de la RD 24 en raison de la zone de protection de l'église.

Il a été estimé qu'il fallait rendre constructible ce territoire car il semblait curieux de laisser une zone de jardins susceptibles d'être à plus ou moins longue échéance inexploités.

Entre le Bourg et La Baine, création d'un mail permettant un cheminement des piétons.

Derrière la salle des fêtes :

Projet de construction de 9 logements locatifs sociaux

Ancienne Gare :

Projet de centre commercial

- Nord-Ouest de la Commune

Un deuxième pôle important est en train de se créer au nord-ouest de la commune autour des villages de Chez Corbin, Chez Martin, chez Garnier, chez Labbé.

Des discussions sont en cours avec l'Etat afin que la desserte de ces nouvelles zones d'urbanisation soit sécurisée soit par la création d'un tourne-à-gauche ou d'un rond-point sur la RN 141 à hauteur de la Rue des Bergeronnettes.

La zone d'activités du Nattier est prolongée en direction de Saintes car il n'y a plus de terrains disponibles dans les zones des Brandes et du Nattier.

- Le parti pris d'aménagement avec ces 2 bourgs assez denses est de conserver un espace agricole fort. En effet, Chaniers est la dernière commune agricole aux portes de Saintes (environ une trentaine d'exploitations). L'agriculture, à Chaniers, est encore une des bases de l'économie locale. On voit l'installation de jeunes agriculteurs qui reprennent les anciennes exploitations.

- Conservation des zones naturelles afin de protéger les deux vallées caractéristiques de la Commune (Vallées du Coran et du Bourrut) qui font partie de la tradition et du paysage de la commune.

- On voit apparaître un changement de zonage des différents villages. On a en effet constaté qu'il était actuellement difficile de restaurer le bâti.

Zone UC : zone constructible à l'intérieur du bâti existant

Zone NH : zone où l'on peut reconstruire et étendre modérément le bâti ancien.

Le règlement a été modifié afin de permettre de reconstruire sur des ruines ce qui n'était pas possible auparavant.

- Les zones constructibles dans les plus gros villages ont été augmentées, de façon trop modérée au goût de certains.

La Commission a voulu éviter l'effet de « village-rue » en modérant les constructions en continu le long des voies.

D'autres discussions ont eu lieu sur l'extension des zones constructibles dans certains villages, comme par exemple celui de Chez Benon, en raison du coût élevé que représente l'extension des réseaux et de la voirie.

- RCEA

Monsieur de ROUX rappelle que le tracé Nord est inscrit au POS depuis 1978.

Pour l'instant il n'y a pas d'arrêt de prise en considération d'un autre tracé bien que la DDE indique que le tracé Sud a sa préférence.

Monsieur FOURRÉ demande si une extension du zonage est prévue pour les équipements sportifs. Monsieur de ROUX rappelle d'une part le projet d'extension des locaux sportifs de La Touche et d'autre part l'agrandissement de la salle omnisports du Maine-Allain .

Monsieur de ROUX demande au Conseil de bien vouloir se prononcer sur le projet du PLU qui vient de lui être présenté et met au voix l'adoption du Plan Local d'urbanisme. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le projet du P.L.U. Monsieur de ROUX indique que la phase suivante de la procédure est la mise à l'enquête publique.

## INTERCOMMUNALITE

Monsieur de ROUX informe le Conseil Municipal que Monsieur le Sous-Préfet de Saintes a lancé un projet d'étude sur l'évolution des Intercommunalités avec l'ensemble des Communautés de Communes de l'arrondissement de Saintes, projet auquel il souhaite associer la Commune de Chaniers.

Il indique qu'un rapport parlementaire et un rapport de la Cour des Comptes font état d'un accroissement de la fiscalité due à l'intercommunalité.

Il rappelle que le principe de l'intercommunalité, c'est le transfert des compétences municipales

Les compétences transférées ne peuvent plus être exercées par la Commune. Celle-ci n'est plus ordonnateur de la dépense et de ce fait la ligne budgétaire relative à la compétence transférée disparaît.

Actuellement la Commune a transféré sa compétence :

- Ordures ménagères, au SMICTOM
- Basse tension, au SDEER
- Chemins, au Syndicat des Chemins
- Eau, au Syndicat des Eaux de Chaniers.
- Assainissement, au Syndicat Départemental des Eaux.

Par ailleurs, le Pays de Saintonge Romane intervient en matière de tourisme et d'économie.

Monsieur de ROUX indique que l'étude lancée par la Préfecture est confiée aux élèves administrateurs de l'Institut National des Etudes Territoriales (INET) fait l'objet d'un cahier des charges.

L'objectif est d'étudier les hypothèses d'évolution des structures intercommunales au niveau des périmètres, des transferts de compétences, au niveau financier, organisationnel et sur le plan des ressources humaines.

La participation financière de la Commune s'élève à 160 €.

Monsieur de ROUX demande au Conseil de bien vouloir se prononcer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- décide de participer à l'étude sur l'intercommunalité,
- accepte le montant de la participation financière demandée à la Commune,
- mandate Monsieur le Maire afin de signer la Convention d'Intervention portant sur le Projet Collectif autour de l'intercommunalité sur l'arrondissement de Saintes.

## **SEMIS - LOGEMENTS SOCIAUX**

Monsieur de ROUX rappelle au Conseil Municipal le projet de construction de logements sociaux, Rue des Sables.

La SEMIS a étudié la faisabilité d'un tel projet et propose la construction de 9 logements locatifs sociaux :

2 Type 2 d'une surface utile de 43.09 m<sup>2</sup> environ

4 type 3 d'une surface utile moyenne de 65.08 m<sup>2</sup> environ

3 type 4 d'une surface utile de 93.09 m<sup>2</sup> environ

Il indique que la SEMIS a fait parvenir en vue de la réalisation de cette opération un projet de bail emphytéotique ainsi que la convention à intervenir entre la Commune et la SEMIS qui définit les missions de chacune des parties ainsi que les modalités techniques, administratives et financières de cette opération.

Aux termes du bail emphytéotique conclu pour une durée de 50 ans à compter du 1<sup>er</sup> Juin 2006, la Commune donne en location le terrain situé Rue des Sables cadastré AZ n°92 d'une superficie de 9 a 80 ca ; la SEMIS réalise à ses frais 9 logements locatifs sociaux, les entretiendra en bon état et versera une redevance annuelle symbolique de 15,24 €.

Le prix de revient de cette opération s'élève à 728 054 € HT.

Le Conseil Municipal, invité à se prononcer, après en avoir délibéré, à l'unanimité, confie la réalisation de l'aménagement des 9 logements sociaux à la SEMIS et mandate Monsieur le Maire pour signer le bail emphytéotique et la convention de construction à intervenir avec la SEMIS .

Monsieur BUFFARD rappelle que la construction d'un nouveau logement social est prévue à La Baine.

Monsieur RICHON demande s'il est prévu de réserver des parcelles pour la construction de logements sociaux dans les nouveaux lotissements. Monsieur de ROUX indique que la Commune pourrait en effet envisager d'acquérir des parcelles.

## **TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE LA RD 234**

Monsieur de ROUX rappelle au Conseil Municipal les travaux d'aménagement envisagés Avenue du 8 Mai, pour lesquels l'aide du Département a été sollicitée.

Lors de la précédente réunion, une première partie des travaux a été présentée pour un montant total de travaux s'élevant à 23 158.32 € HT pris en charge à 75% par le Département soit une participation de la Commune de 5 789.58 € HT.

La seconde partie des travaux s'élève à 19 173.60 € HT. prise en charge à 75% par le Département. La participation de la Commune (25%) s'élève à 4 793.40 € HT.

Le Conseil Municipal, invité à se prononcer, donne un avis favorable à ces travaux et autorise le Maire à signer la convention à intervenir.

Monsieur RICHON demande s'il est prévu de procéder à la réfection du réseau d'eaux pluviales aux feux car lors de forts abats d'eau il y a un problème d'évacuation.

Monsieur BUFFARD indique que ces travaux sont prévus car la canalisation permettant l'évacuation des eaux est endommagée. Il souligne que le réseau d'eaux pluviales est très ancien

Monsieur RICHON indique qu'il serait judicieux de prévoir chaque année la réfection d'une partie de ce réseau.

Monsieur de ROUX soulève le problème des eaux pluviales qui se déversent dans le réseau d'assainissement et en particulier le cas de la Résidence Pourcelet.

## **ZONE DES BRANDES -**

### **Confirmation prix de vente du terrain**

Monsieur de ROUX rappelle au Conseil Municipal l'intention d'acquérir la parcelle située dans la Zone Artisanale des Brandes Appartenant à la SCI AL CONSTRUCTIONS (UEIR) (Délibération du 01.08.2005) puis la décision d'inclure dans le compromis de vente une clause de substitution (Délibération du 07.11.2005).

Il indique que le prix de vente figurant dans le compromis de vente de la parcelle cadastrée AB 581 d'une superficie de 2485 m<sup>2</sup> est de 14 015,40 € soit 5.64 € le m<sup>2</sup>, conformément au prix annoncé dans la précédente délibération.

Il indique qu'une entreprise est intéressée par l'acquisition de ce terrain.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, confirme le prix de vente du terrain fixé à 14 015.40 €.

### **Terrain Vallet pour déchetterie**

Monsieur de ROUX rappelle au Conseil Municipal la délibération en date du 23 Janvier dernier par laquelle il a été décidé de transférer la compétence optionnelle « déchetterie » à partir du 1<sup>er</sup> Février 2006 au SMICTOM d'Aunis et des Vals de Saintonge.

En vue de l'implantation d'une déchetterie sur le territoire de Chaniers, la Commune doit pouvoir mettre à la disposition du SMICTOM un terrain de 3000 m<sup>2</sup>.

Il informe le Conseil Municipal que la Famille VALLET, propriétaire de parcelles au lieu-dit les Brandes, à côté de la Zone Artisanale, a été sollicitée en vue de la cession partielle de ses terrains pour une superficie de 3000 m<sup>2</sup>. La Famille VALLET est favorable à la cession partielle au profit de la Commune des parcelles précitées, au prix de 9 € le m<sup>2</sup>.

Le Conseil Municipal, invité à se prononcer donne, à l'unanimité, un avis favorable à l'acquisition des terrains appartenant à la Famille VALLET pour une superficie de 3000 m<sup>2</sup> au prix de 9 € le m<sup>2</sup> mais sollicite toutefois l'avis du service des Domaines.

Monsieur de ROUX indique que plus vite la déchetterie sera construite plus vite la déchetterie provisoire mise en place à Bellevue pourra être fermée.

Monsieur BUFFARD indique que la déchetterie provisoire de Bellevue sera opérationnelle à compter du 15 Mars prochain.

Elle sera ouverte 4 demi-journées par semaine les lundi, mercredi ; vendredi après-midi et le samedi matin.

Il convient de prévoir un gardiennage pendant les heures d'ouverture.

Monsieur GODARD indique que ces jours d'ouverture sont peu adaptés aux gens qui travaillent.

Madame PICHARD demande pourquoi le SMICTOM ne met pas son personnel à disposition pour assurer le gardiennage. Monsieur de ROUX indique qu'il s'agit d'une déchetterie provisoire et que le SMICTOM n'assure que la rotation des bennes.

Monsieur PANNAUD demande si la Commune de Chaniers va devoir payer une participation à la CDC de saintes pour l'utilisation de la déchetterie de Saintes de janvier à la date d'ouverture de la déchetterie provisoire.

Monsieur de ROUX répond par la négative.

#### **VENTE D'UN LOCAL COMMUNAL**

Monsieur de ROUX indique au Conseil Municipal que Monsieur TEMPLIER Joachim, artisan nouvellement installé, souhaite acquérir un local afin d'y installer son activité de réparateur électroménager.

La Commune, propriétaire d'un local situé Place de l'Eglise, cadastré AZ N° 156, est disposée à le lui céder au prix de 6 500 €.

Monsieur TEMPLIER a accepté cette proposition.

Le Conseil Municipal, invité à se prononcer, décide, à l'unanimité, la vente du local cadastré AZ n° 156, situé Place de l'Eglise, à Monsieur TEMPLIER au prix de 6 500 € et mandate Monsieur le Maire pour signer l'acte de vente à intervenir.

#### **MISE EN LUMIERE DE L'EGLISE - DEMANDE DE SUBVENTION**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de réaliser la mise en lumière de l'église pour laquelle le Pays de la Saintonge Romane aide au financement des travaux.

- Pour l'étude et les essais réalisés par l'APMAC : aide de 100% plafonnée à 600 €.

(Les Bâtiments de France ont conseillé un partenariat avec l'APMAC spécialisé dans l'éclairage du patrimoine).

- Pour les travaux d'implantation des sources lumineuses : aide de 20% du coût total HT des travaux plafonnés à 15 300 €. (Travaux réalisés par le SDEER)

Le devis présenté par l'APMAC en vue de cette étude, s'élève à 585,08 €.

Le Conseil Municipal, invité à se prononcer, après en avoir délibéré, à l'unanimité, -donne un avis favorable à l'étude de la mise en lumière devant être réalisée par l'APMAC, et sollicite une subvention auprès de la Saintonge Romane en vue d'aider au financement de cette étude,

#### **DEMANDE DE D.G.E :**

##### **Menuiseries Ecole Ronsard -**

Monsieur de ROUX rappelle qu'en 2005, une première tranche de remplacement des menuiseries extérieures de l'Ecole Ronsard a été réalisée (façade avant) et qu'il a été décidé de poursuivre ces travaux en 2006.

Il rappelle au Conseil Municipal qu'une demande de subvention a été déposée auprès du Conseil Général au titre du programme 2006 des Grosses Réparations Scolaires.

Il indique que ces travaux sont éligibles au Programme DGE 2006 et propose au Conseil de déposer ce dossier auprès de la Préfecture.

Le Conseil Municipal donne un avis favorable à cette proposition.

### **Extension Vestiaires de La Touche**

Monsieur de ROUX rappelle que la demande de subvention au titre de la DGE 2005 déposée en vue des travaux d'extension des vestiaires de la Touche n'a pas été acceptée. Il propose de présenter à nouveau ce dossier au titre du programme DGE 2006. Le Conseil Municipal approuve cette proposition.

### **DELEGATION DE MAITRISE D'OUVRAGE AU SYNDICAT DES EAUX**

Monsieur de ROUX indique au Conseil qu'il est nécessaire de réaliser les travaux suivants et propose d'en confier la maîtrise d'ouvrage au Syndicat des Eaux.

- 1) Fourniture et pose d'un disjoncteur à la station du bourg .
- 2) Extension du réseau d'assainissement aux Essarts, Rue des Vignes

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de déléguer la maîtrise d'ouvrage de ces travaux au Syndicat des Eaux de la Charente-Maritime et mandate Monsieur le Maire pour signer la convention à intervenir.

### **REMBOURSEMENTS PAR LES ASSURANCES GROUPAMA**

Monsieur de ROUX rappelle au Conseil Municipal les sinistres intervenus qui font l'objet des remboursements suivants par les Assurances GROUPAMA.  
Sinistre intervenu le 21 Octobre 2005 sur des lampadaires Avenue des Deux Charentes  
Remboursements proposés par GROUPAMA: 2 662.16 €, le solde de 665.54 € étant versé sur production des factures.

Sinistre intervenu le 22.11.2005 sur candélabre situé avenue du 8 Mai -  
Remboursements proposés par GROUPAMA : 1 764.48 €, le solde de 588.16 € étant versé sur production des factures..

Sinistre intervenu le 12.12.05 - Bris de glace sur le tracteur-débroussailleur  
Remboursement proposé par GROUPAMA : 262.86 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve les remboursements proposés.

### **TRETEAUX DE FRANCE**

Les Tréteaux de France proposent lors de leur tournée d'été une représentation de leur nouvelle création « FALSTAFF'S STORIES » les 9 ou 10 Août 2006. Les conditions techniques et financières sont identiques à celles de l'année passée. (Coût du Spectacle : 10 210 €).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, donne un avis favorable à la venue des Tréteaux de France pour une représentation de « Falstaff's Stories » en Août prochain, de préférence le Jeudi 10 Août.

### **QUESTIONS DIVERSES**

#### **Classement Dans La Voirie Communale des Délaissés de la RN 141**

Monsieur de ROUX informe le Conseil Municipal que la Direction Départementale de l'Équipement a adressé en mairie un dossier en vue du déclassement de portions de

voies appartenant à l'Etat, situées sur la section de Coran en vue de leur classement dans la voirie communale.

Section C0 - C1 - Voie de désenclavement - Longueur 350 m

Section C2 - C3 - Voie de désenclavement - Longueur 395 m

Section C4 - C5 - Ancienne RN 141 - Longueur 130 m

Section C5 - C6 - Rétablissement V.C. - Longueur 60 m

C7 - C8 - Ancienne RN 141 - Longueur 65 m

Soit une longueur totale de 1 000 m

Monsieur le Maire rappelle que l'inventaire de la voirie réalisé par le Cabinet BEDDOCK comptabilisait une longueur totale de voies communales de 76 kms 582, dont 59 kms 551 à caractère de chemins et 17 kms 031 à caractère de rues.

Le classement de ces nouvelles portions de chemins dans la voirie communale portera sa longueur totale à 77 kms 582 dont 60 kms 551 à caractère de chemins.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré donne un accord de principe en vue du classement dans la voirie communale des portions des voies précitées sous réserve de leur remise en état, mandate le maire en vue de signer les pièces à intervenir.

### **Ouverture de Crédits**

Madame CHARRIER indique qu'il a fallu procéder à certains travaux dans l'appartement situé 5 Impasse Saint Antoine avant sa mise en location.

Le vote du budget n'intervenant que fin mars, il est nécessaire de pouvoir régler ces dépenses d'investissement. Pour ce faire, il convient de procéder à l'ouverture des crédits suivants :

2315 - 190 : TRAVAUX IMMEUBLE SAINT ANTOINE 3 500 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, donne un avis favorable à l'ouverture des crédits proposée.

### **BUNGALOWS-TOILE TRIGANO**

Monsieur de ROUX indique au Conseil que le camping municipal ne correspond plus à ce que souhaitent désormais les touristes car ils recherchent un hébergement sur place.

Actuellement les campings qui fonctionnent le mieux sont ceux équipés en hébergement de plein air (bungalows, mobil-homes).

Monsieur de ROUX indique qu'il souhaiterait implanter sur le terrain une dizaine de bungalows-toile TRIGANO afin de former un village de vacances.

Monsieur RICHON aborde le problème de stockage de ce matériel. Monsieur de ROUX rappelle qu'à la suite de la construction des nouveaux ateliers communaux, l'ancien dépôt sera libéré.

Monsieur GODARD indique qu'il convient de faire le bilan de la location au cours de la saison 2005. Il souligne que TRIGANO a une très large gamme de produits.

Madame CHARRIER aborde l'aspect financier de l'opération et estime difficile l'inscription de cette dépense au budget 2006.

Monsieur de ROUX propose que TRIGANO fasse une étude de faisabilité.

### **Création d'une réserve communale de sécurité civile**

Monsieur de ROUX rappelle qu'à suite de la circulaire préfectorale du 23 Novembre 2005, relative à la création de réserve communale de sécurité civile, il avait été question de mettre en place ce système afin de répondre à des situations de catastrophe ou de crise. Monsieur PATRY avait été chargé de ce dossier.



Monsieur PATRY rappelle que la réserve communale est créée par délibération du Conseil Municipal. Elle est prise en charge financièrement par la Commune et placée sous l'autorité du Maire.

Elle est constituée sur la base du bénévolat et est ouverte à toute personne « ayant les capacités et les compétences correspondant aux missions qui sont dévolues ».

Avant de faire appel à des bénévoles, il est nécessaire que le Conseil décide de créer la Réserve communale.

Monsieur de ROUX rappelle que lors de la tempête de 1999, on s'est rendu compte que les communes étaient démunies pour faire face aux évènements. Il a fallu déblayer les routes, parer au plus pressé et il a été fait appel à des bénévoles. Monsieur de ROUX tient à rendre hommage à la solidarité qu'il y eu à Chaniers au cours de cette période.

L'idée est donc d'avoir un réseau de volontaires bénévoles, encadrés, qui disposent de matériel mis à disposition par la Commune afin de faire face à une situation de crise.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de créer une réserve communale de sécurité civile chargée d'apporter son concours au Maire en matière

- d'information et de préparation de la population face aux risques encourus par la commune ;
- de soutien et d'assistance aux populations en cas de sinistres ;
- d'appui logistique et de rétablissement des activités.

### **Inondations**

Monsieur GODARD indique que lors des derniers abats d'eau intervenus samedi dernier, il a constaté que les eaux pluviales provenant de la SERMAT inondaient les propriétés voisines.

Monsieur FOURRÉ indique que les riverains s'inquiètent de voir des constructions supplémentaires édifiées sur le terrain jouxtant leurs propriétés qui accentueraient ce phénomène d'inondations.

Monsieur de ROUX indique qu'il est nécessaire, lors des prochains dépôts de permis de construire, de faire une note sur l'inondabilité des terrains.

### **Fête des Fleurs et des saveurs**

Monsieur GRAVELLE rappelle que la Fête des Fleurs et des Saveurs se déroulera les 29 et 30 Avril prochains. Elle accueillera « l'Épicerie d'Hier » et une trentaine d'exposants.

La séance est levée à 23 h 15

La Secrétaire de Séance,

Liliane LAVOISSIERE